



Monsieur John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Le 20 décembre 2022

Monsieur le Président,

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) est heureuse de fournir par voie électronique, dans les deux langues officielles, les rapports d'étape demandés par le Comité permanent des comptes publics conformément aux Huitième rapport du Comité sur la Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de février 2022.

Recommandation 3

L'ASPC reconnaît que la collecte de renseignements de surveillance opportuns, précis et complets auprès des provinces et des territoires, pendant et après la pandémie de la COVID-19, est un élément clé de la protection de la santé et du bien-être des Canadiens. L'ASPC s'engage à mettre en place un système de données sur la santé de classe mondiale en travaillant à améliorer la collaboration et à renforcer les fondements des données sur la santé dans toutes les administrations, notamment en renouvelant son infrastructure de la technologie de l'information (TI).

L'ASPC a intégré, et continue d'intégrer, des fonctions personnalisées à son écosystème de données afin d'améliorer la qualité de l'infrastructure de manière qu'elle réponde aux besoins de l'ASPC et de l'écosystème de la santé en général.

Cet écosystème de données renouvelé a déjà démontré des progrès dans l'amélioration des trois domaines recensés dans le rapport de 2021 du Bureau du vérificateur général du Canada sur la préparation en cas de pandémie, la surveillance et les mesures de contrôle aux frontières le traitement manuel des données, le formatage des données et la capacité d'entreposage. Cela a été clairement démontré par les récents efforts déployés pour faire face à la propagation de la variole simienne/mpox.

Par exemple, l'ASPC a créé et géré un environnement protégé B dans le nuage qui permet de recueillir, d'entreposer, d'analyser et de diffuser des données en toute sécurité, y compris des renseignements désagrégés et dépersonnalisés. Les partenaires de la santé publique, y compris les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les universités et les organisations autochtones, peuvent travailler avec l'ASPC par l'entremise de cet environnement sécurisé en nuage sur des sources de données pertinentes, opportunes et nouvelles pour répondre à leurs besoins en matière de santé publique.

Ce travail est fondé sur l'engagement de l'ASPC à protéger la vie privée des Canadiens, en veillant à ce que l'ASPC et ses partenaires en santé publique n'aient accès aux données qu'en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. À mesure que l'écosystème de données de l'ASPC évolue, assurer la sécurité et la confidentialité des données sur la santé publique, y compris l'utilisation de données désagrégées et anonymes, demeure la priorité.

Parallèlement, l'ASPC a entrepris le Renouvellement de l'infrastructure de TI pour la surveillance de la santé (RITISS), qui porte sur les besoins en TI liés à l'échelle de l'entreprise pour les activités de surveillance de la santé publique, comme la collecte et l'analyse d'échantillons d'eaux usées ou de dossiers hospitaliers anonymes sur les maladies ou les éclosions de virus. Ce programme guidera la phase de développement et de mise en œuvre de l'effort de renouvellement de l'infrastructure de surveillance de l'ASPC. Les activités de surveillance entreprises à l'ASPC visent à détecter et à prévoir les menaces pour la santé et les maladies émergentes par la collecte, l'analyse et la communication de données sur la santé, afin de mieux comprendre les problèmes de santé publique qui touchent les Canadiens et d'y réagir. L'ASPC s'engage à protéger la vie privée des Canadiens afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé, et les renseignements obtenus à partir des données recueillies ne contiennent aucun renseignement personnel.

Grâce au RITISS, des consultations ont été menées à l'échelle de l'agence pour évaluer l'état de l'infrastructure informatique de l'ASPC afin de soutenir les activités de santé publique et d'informer son évolution. Sur la base des consultations et des évaluations de tiers, l'ASPC a validé ses besoins opérationnels et les lacunes de son infrastructure. Ces travaux se déroulent parallèlement à ceux portant sur une politique, des normes et une gouvernance efficaces en matière de gestion des données.

L'ASPC utilise les résultats du RITISS et des travaux stratégiques parallèles pour déterminer une voie vers un écosystème de données agile, sécurisé et efficace pour soutenir les résultats de santé publique internes et externes (y compris ceux des provinces et des territoires). Cette voie comprendra l'adoption de capacités techniques supplémentaires et d'outils associés, l'élargissement de la liste des rôles de soutien informatique et l'amélioration des capacités commerciales requises pour répondre aux besoins des parties prenantes en matière de TI.

Un groupe de travail a été créé en partenariat avec Santé Canada dans le but d'élaborer une feuille de route pour les améliorations de la TI et de commencer à travailler à la mise en œuvre d'une infrastructure modernisée. Dans l'immédiat, l'ASPC lancera une initiative d'approvisionnement fondée sur des défis, afin de tirer parti de l'innovation sur le marché canadien pour alimenter l'infrastructure de données de l'ASPC.

L'ASPC améliorera continuellement sa technologie de l'information et son infrastructure de données en incluant des fonctionnalités et des outils supplémentaires afin de poursuivre la mise en place d'un système de surveillance et de données sur la santé publique de classe mondiale.

Recommandation 6

L'ASPC reconnaît l'importance d'un solide processus d'évaluation des risques pour guider les interventions de santé publique visant à limiter la propagation des maladies infectieuses susceptibles de provoquer une pandémie.

En décembre 2021, le Comité permanent des comptes publics (PACP) a été informé d'un Examen de base des activités d'évaluation des risques à l'ASPC qui a mobilisé des dirigeants et des experts de toute l'agence et qui comprenait un résumé de haut niveau des pratiques existantes et des défis liés à l'évaluation intégrée des risques, avec un accent particulier sur la gouvernance, les méthodologies et les données. Cet examen de base a permis de définir le mandat, les priorités et le développement initial d'un nouveau Centre d'évaluation intégrée des risques (CEIR), créé en décembre 2021.

Le CEIR a lancé ses activités au milieu de l'année 2022 avec pour mandat de coordonner et de superviser les activités intégrées d'évaluation des risques pour la santé publique dans l'ensemble de l'ASPC, de la détection des signaux aux mesures de santé publique. L'intégration des activités d'évaluation des risques de l'ensemble de l'ASPC optimisera sa capacité à prévoir, comprendre et agir sur les risques pour la santé publique, afin de protéger la santé des Canadiens.

Les améliorations spécifiques au sein de l'ASPC depuis le dernier rapport au PACP sont les suivantes :

- **Détection et évaluation des signaux** : Les programmes des directions générales continuent de détecter et de vérifier les signaux de santé publique découlant de la surveillance fondée sur des événements, comme le Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP), et de la surveillance fondée sur des indicateurs. Depuis juin 2022, les programmes des directions générales utilisent des critères élaborés par le CEIR pour déterminer si les signaux constituent une menace pour les Canadiens.
- **Évaluation coordonnée des menaces** : Les programmes de la direction générale font état de ces signaux de santé publique de manière centralisée par le biais du Comité scientifique pour l'évaluation coordonnée des menaces (CSECM). Introduit par le CEIR en juin 2022, le CSECM est composé d'experts en risque et en contenu de toute l'ASPC représentant tous les dangers pour la santé publique. Le Comité se réunit chaque semaine pour évaluer tous les signaux de santé publique afin de déterminer leur menace potentielle pour les Canadiens, leur impact sur eux et les mesures de santé publique à envisager.

Les menaces pour la santé publique recensées par le CSECM sont présentées une fois par semaine à la réunion quotidienne de l'ASPC à laquelle participent les directeurs généraux des secteurs de programme ainsi que la haute direction de l'ASPC. Une description de la menace et de son importance, ainsi que les mesures prises ou recommandées pour répondre ou surveiller la menace sont présentées et discutées.

- **Évaluations des risques pour les maladies infectieuses** : Après un examen et une consultation à l'échelle internationale et grâce à un pilotage approfondi des méthodes et des outils, l'ASPC a commencé à mettre en œuvre une approche cohérente et scientifiquement solide des évaluations des risques pour la santé publique en matière de maladies infectieuses en novembre 2022. Grâce à des efforts de collaboration, le processus, les méthodes et la gouvernance ont été mis à l'essai et améliorés par des évaluations entreprises en 2022 sur l'hépatite aiguë chez les enfants, les variants du SRAS-CoV, l'influenza aviaire, la variole simienne/mpox et la maladie à virus Ebola. Les évaluations des risques mesurent la probabilité et l'impact d'une infection sur la population canadienne. Les évaluations des risques sont déclenchées par les menaces pour la santé publique surveillées par le CSECM.
- **Coordination par l'ASPC de l'évaluation des risques et de la planification de l'intervention en cas de pandémie** : Le travail du CEIR est reconnu comme faisant partie intégrante de la préparation et des plans d'intervention de l'ASPC en cas de pandémie. L'ASPC s'engage à coordonner ces efforts afin d'orienter l'intervention en santé publique pour limiter la propagation des maladies infectieuses qui peuvent causer une pandémie.

Recommandation 8

L'ASPC élabore actuellement un « manuel de la qualité » qui documentera le cadre opérationnel nécessaire pour faciliter la prestation future des programmes opérationnels à l'appui des mesures prises en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*. Le manuel de la qualité servira également de document/plan de base pour l'administration et l'application des futures quarantaines obligatoires, si elles s'avèrent nécessaires.

Le Manuel de la qualité

- Servira de guide pratique des processus opérationnels de l'organisation;
- Favorisera les améliorations continues du programme;
- Sera utile à la collecte de données probantes en réponse aux audits internes et externes;
- Fournira un cadre opérationnel et des outils pour les événements de santé publique futurs.

Les travaux sur le manuel de la qualité progressent : une analyse des lacunes a été réalisée; les examens existants et les exercices sur les leçons tirées depuis le début de la pandémie (2020-2021) sont en cours de consolidation; et les énoncés de problèmes qui seront abordés dans le document ont été élaborés.

Une étape importante que l'ASPC s'est engagée à franchir dans la réponse de la direction au rapport de la vérificatrice générale est la réalisation d'exercices sur les leçons tirées. Ceux-ci ont commencé pour de bon après la levée de toutes les mesures frontalières, décision qui a été mise en œuvre le 1^{er} octobre 2022. Cet engagement sera respecté dans les délais indiqués, car l'ASPC travaille avec diligence pour recueillir et préserver les connaissances des employés qui partent.

Dans le but d'être mieux préparée à répondre à une future pandémie, l'ASPC mène un exercice interne sur les leçons tirées pour examiner et documenter les leçons tirées des processus mis en place pour promouvoir, vérifier et faire respecter les mesures frontalières en place.

L'accent étant mis sur la création et l'évolution du programme, les renseignements recueillis ont pour but d'aider l'ASPC à mieux comprendre les points forts, les points faibles et les améliorations possibles et seront ainsi utiles à l'élaboration des plans d'urgence futurs.

L'ASPC continuera de documenter les leçons tirées à mesure que des employés sont transférés ou lors de transition vers de nouveaux postes au sein de l'agence. L'ASPC fera ensuite la synthèse de ces leçons tirées dans un document exploitable (c'est-à-dire le manuel de la qualité) qui pourra être utilisé pour élaborer des plans d'urgence à utiliser en cas de crise de santé publique future.

La planification du manuel de qualité s'est poursuivie tout au long de l'année 2022. Malgré la réaffectation temporaire de certaines ressources pour répondre à d'autres priorités, comme le déplacement des tests COVID-19 en dehors des aéroports, et le délai dans la réalisation de la première ébauche, l'ASPC reste en bonne voie de respecter cet engagement dans les 18 mois qui suivront la fin de la pandémie.

Nous espérons que le Comité trouvera cela utile pour son travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Harpreet S. Kochhar', with a long horizontal stroke extending to the right.

D^r Harpreet S. Kochhar